

Au lac du Broc, on respire

D'importants travaux de rénovation et d'innovation dans le traitement de l'air vicié lancés en début d'année au centre de valorisation organique se font sentir depuis juin



Les biofiltres rénovés reçoivent et filtrent l'air déjà désodorisé dans la tour de lavage (au fond à gauche).
(Photos Sébastien Botella)

Miracle! Les riverains du centre de valorisation organique du Broc et les habitués des promenades au parc départemental du lac voisin peuvent enfin respirer à plein nez. Depuis début juin, le CVO n'empeste plus. Même en hiver, passer près de ce composteur géant donnait l'impression de visiter une benne à ordures. Encore perceptibles depuis le parking du parc naturel, côté quai de chargement du compost, de légères odeurs disparaissent dès qu'on approche de la rive du lac.

Un investissement de 400000 euros
Rien de surmatériel dans la fin de cette nuisance: prévu depuis l'an dernier, un in-

vestissement de désodorisation consenti par l'exploitant, Azureo, à hauteur de 400000 euros HT a réglé le problème. S'y ajoutent pour prix d'un air sain 100000 euros annuels de frais de fonctionnement. À l'origine de l'odeur d'ammoniac désagréable: la dégradation du dispositif de biofiltration de l'air vicié de l'unité de compostage. Les supports plastiques (pourtant garantis jusqu'en 2016) qui supportent 1350 m³ de tourbe pour la filtration de l'air, s'affaissaient. Impossible dans ces conditions de désodoriser efficacement.

Une colonne qui lave les reflux gazeux
Lancée en début d'année, l'opération a été longue. Des supports d'acier inoxydable

ont été posés en remplacement des supports plastiques, et la tourbe substituée par des écorces de pin, plus performantes.

Deux ventilateurs de 100000 m³ à l'heure extraient l'air vicié du composteur. L'air transite désormais par une innovation: une colonne de lavage qui a été ajoutée. Elle neutralise les reflux gazeux d'ammoniac par l'envoi de jets d'acide sulfurique. L'obtention d'un taux d'acidité neutre fait disparaître les mauvaises odeurs.

L'air ainsi traité part dans les biofiltres rénovés. Au final, une atmosphère tout à fait respirable qui se vérifie sur les coteaux et au bord du lac.

VALÉRIE ALLASIA
vallasia@nicematin.fr

« Un vrai test qui s'avère concluant »



Olivier Chaussard, responsable de l'exploitation Azureo

Ils ont dit

« De mauvaises odeurs juste en arrivant »



Véronique Gaucher, accompagnatrice d'enfants

« La gêne qu'on subissait a disparu »



Philippe Heura, maire et riverain du lac

« Dès 2014, Azureo avait prévu d'investir 400000 euros pour la désodorisation. La période d'été était un vrai test qui s'avère concluant, la différence thermique étant plus faible qu'en hiver: l'extérieur est à 40 °C et le bassin de compostage à 80 °C. La tour de lavage et les biofiltres fonctionnent bien. Au chargement des camions, ça sent juste encore un peu à l'ouverture du sas. »

La phrase

« Pour éviter les 30 % de compost non conforme qui part à l'incinération, il faut éviter de jeter dans les ordures ménagères les bouchons de plastique qui le polluent: il faut donc les jeter dans les poubelles jaunes, avec les bouteilles. »

Olivier Chaussard, responsable d'exploitation du centre de valorisation énergétique.

« Je suis venue de Nice-la Plaine avec les enfants du foyer où je travaille et une éducatrice. Le coin est sympathique pour le goûter. Même s'ils n'ont pas le droit de se baigner, les enfants peuvent courir dans la nature. Depuis la table où on s'est installée, la première qu'on a trouvée, ça ne sentait pas. On a perçu de mauvaises odeurs juste en arrivant mais ça se limite au parking. »

« Il y a eu un très gros investissement pour réduire le problème des odeurs. Depuis la fin juin, la gêne qu'on subissait auparavant a disparu. Les habitants des coteaux n'ont plus ce souci. En revanche, aux entrées et sorties de camions, des odeurs peuvent s'échapper vers le lac, mais c'est ponctuel. Elles peuvent incomber à d'autres sociétés. On est dans un lotissement industriel... »

A Cagnes, signalétique pour la cité marchande



Les commerçants de la cité marchande de Cagnes-sur-Mer l'attendaient depuis deux ans. Depuis samedi, c'est chose faite. Des banderoles verticales et horizontales habillent les axes à proximité immédiate des halles. Bien visibles (elles sont rouge et bleu), elles indiquent simplement que la cité marchande se trouve juste à côté.

Une signalétique très attendue pour tenter d'attirer les usagers de la route qui pouvaient, jusque-là, traverser le centre-ville cagnois sans se douter qu'un vivier de commerces de bouche s'y cache.

A. M.

Dépôt amoureux: une Carrossoise menacée

L'amoureux antibois d'une Carrossoise de 18 ans n'a pas su gérer sa frustration quand elle a mis fin à leur histoire. D'intimidations en menaces de mort, l'homme de 19 ans est passé aux actes. À Marineland, où ils travaillaient tous les deux, il a commencé par saccager le cabriolet de la mère de son ex-amie. Capote lacérée, rétroviseur cassé, essuie-glaces arrachés, rayures sur la carrosserie, les dé-

gâts étaient à la hauteur de son dépôt. Sa fureur amoureuse l'a amené à profiter de l'absence des parents de la villa familiale à Carros pour y commettre un cambriolage. Dans la soirée de lundi, il a cassé une baie vitrée pour entrer. Et a aussi brisé la vitre de la voiture où se trouvaient le sac à main de la jeune femme, ses papiers et cartes de crédit. Ce sont des photos d'eux

laissées déchirées dans la chambre de la victime qui ont mis les gendarmes de Carros sur ses traces. Interpellé mercredi à Marineland, il a été entendu à Carros. Après avoir reconnu la totalité des faits, il a été mis en examen pour vol avec effractions, dégradations, menaces de mort. Laisse en liberté il comparaitra devant le tribunal correctionnel de Grasse à l'automne.

V. A.